ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

programmes

Question écrite n° 15920

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la réforme de l'enseignement de l'histoire-géographie en première et terminale S. Alors que le ministère de l'éducation nationale a confirmé les allègements de programme prévus en première, la modification transitoire pour la session de juin 2013 des épreuves anticipées, ainsi que le rétablissement de cet enseignement en terminale S, l'association des professeurs d'Histoire et Géographie (APHG) s'émeut des seules deux heures d'enseignement prévues en première S. L'association déplore un nombre d'heures trop réduit pour pouvoir enseigner à la fois l'histoire du XXème siècle et la géographie de la France et de l'Europe. L'APHG revendique ainsi que l'horaire passe à deux heures trente minutes en première S à la rentrée 2013 et soit portée à deux heures trente minutes en terminale S à la rentrée 2014, soit un total de cinq heures. Il lui demande de préciser sa position à ce sujet et de lui indiquer si des mesures sont envisagées dans le cadre du projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école.

Texte de la réponse

La place de l'histoire-géographie en série scientifique est un sujet qui mérite une attention particulière. Le caractère formateur de ces disciplines pour la compréhension du monde contemporain et la préparation des élèves à l'exercice de leurs droits de futurs citoyens, en font une des composantes majeures de la culture générale dans toutes les séries. Conformément aux engagements du Président de la République, le ministre de l'éducation nationale a décidé de réintroduire l'histoire-géographie dans les enseignements obligatoires en classe terminale de la série scientifique S. Pour préserver l'équilibre des enseignements dans cette série, l'horaire d'histoire-géographie en classe de première est modifié concomitamment à celui de la classe terminale. La nouvelle configuration horaire de l'histoire-géographie en série S est la suivante : 2,5 heures hebdomadaires en classe de première et 2 heures en classe terminale. Elle répond à la volonté de conforter une culture générale historique et géographique sans alourdir à l'excès l'horaire global des élèves. L'application de ces mesures concernera la classe de première S à compter de la rentrée 2013 et la classe terminale S à compter de la rentrée 2014, conformément aux dispositions de l'arrêté du 19 décembre 2012 paru au Journal officiel de la République française du 3 janvier 2013. Les programmes de la série S ont été aménagés pour tenir compte des modifications d'horaires. Ces programmes ont été soumis au Conseil supérieur de l'éducation du 13 décembre 2012. Ils paraîtront au bulletin officiel de l'éducation nationale au début de l'année 2013. Les élèves passeront une épreuve obligatoire d'histoire-géographie en fin de terminale à la session 2015 du baccalauréat.

Données clés

Auteur : M. Marc Le Fur
Circonscription : Côtes-d'Armor (3e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 15920
Rubrique : Enseignement secondaire

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE15920

Ministère interrogé : Éducation nationale
Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 22 janvier 2013, page 725
Réponse publiée au JO le : 19 février 2013, page 1900